

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par

Mme Riotton, M. Sempastous, Mme Panonacle, Mme Sarles, Mme Thourot, M. Mis, M. Morenas,
Mme Hérin, M. Perrot, Mme Bureau-Bonnard, Mme Vanceunebrock, M. Besson-Moreau,
M. Templier, Mme Romeiro Dias, M. Ardouin et Mme Bessot Ballot

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« Lorsque des parcelles agricoles se caractérisent par des natures de cultures différentes, il est tenu compte des équivalences prévues par le schéma directeur régional des exploitations agricoles pour le calcul... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.